



Madame Véronique GOUTELLE
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Lettre ouverte

Villejuif, le 10 novembre 2020

Objet : Réponse aux propositions de la direction suite à la réunion de concertation du 9 novembre

Copie : DIRECCTE IDF

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Nous avons étudié avec attention les propositions que vous nous avez faites suite à la concertation qui s'est tenue le lundi 9 novembre 2020. Cette concertation avait pour but l'amélioration des mesures prises par LCL depuis le 29 octobre 2020, début du second confinement.

Pour rappel, la direction a décidé de n'accorder le télétravail qu'aux fonctions support et Back-office, **le refusant en totalité** aux salariés du réseau, sauf pour les personnes fragiles. Suite aux pressions des représentants du personnel, vous avez fini par accorder :

- 1 jour de télétravail hebdomadaire pour les salariés du réseau commercial (agences, Pôles Banque Privée, agences pro et habitat)
- la prise en charge des Indemnités kilométriques pour les personnes utilisant habituellement les transports en commun

Ces mesures étant toujours insuffisantes au regard des enjeux, et des droits d'alerte déclenchés, notamment en CSEC, vous avez organisé la réunion de concertation citée en objet.

Au final, vous proposez :

- 1 jour supplémentaire de télétravail hebdomadaire pour les salariés des agences, pôles BP et agences pro de + de 10 personnes, mais sous réserve que cela n'entraîne pas la fermeture du point de vente
- un jour de télétravail pour les salariés en temps partiel à 80% et plus, à organiser avec le manager
- le télétravail pour les salariés des agences en travaux
- de « *privilégier* » les RDV à distance rappelant que les conseillers sont disponibles pour échanger par mail, téléphone, messagerie sécurisée et bientôt par visio
- de privilégier l'accueil sur site par le biais de RDV. Sur ce point, vous refusez catégoriquement d'organiser ces RDV rideau de l'agence baissé

Pour **FO LCL**, ceci est toujours insuffisant pour protéger les salariés ainsi que les clients et enrayer l'épidémie. Le Gouvernement exige le 100% télétravail dès qu'il est possible et rappelle qu'il est primordial de limiter les interactions et les déplacements.

FO LCL vous demande :

- de modifier les messages envoyés régulièrement aux clients depuis le 29 octobre, qui rappellent que les agences sont ouvertes aux horaires habituels et, au contraire, **d'inciter les clients à la relation à distance** par mail et /ou téléphone.
- que **l'accueil des clients sur RDV soit la règle et rideau fermé.**
- d'organiser le travail à distance sur la base du volontariat pour tout le réseau commercial, quelle que soit la taille de l'agence, si le télétravail n'est pas possible à 100%
- pour les salariés se déplaçant habituellement en transports en commun, de prendre en charge, outre les indemnités kilométriques, les frais de parking.
- de permettre un étalement des arrivées et des départs, chaque fois que de besoin, ceci pour éviter les heures d'affluence et les embouteillages.

FO LCL vous rappelle, encore une fois, que l'employeur a une obligation de résultat en termes de santé et de sécurité de ses salariés. Les articles L.4121-1 du Code du travail sont à ce sujet très clairs : vous devez mettre en œuvre tous les moyens pour éviter les risques et les combattre à la source. Vous ne pouvez vous réfugier devant les seuls moyens de protection individuels mis en place depuis le printemps (masques, gel hydro alcoolique, plexiglass) pour vous exonérer de toute autre forme d'action en termes de prévention et de protection.

Nous vous rappelons aussi qu'en cas de circonstances exceptionnelles, notamment épidémie, l'employeur peut imposer le télétravail (L.1222-11).

Nous privilégions la négociation et le volontariat. Il est temps d'agir activement et efficacement pour éviter que d'autres mesures plus drastiques ne soient imposées à tous.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, madame, mes salutations.

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale **FO LCL**

